



GROUPE IDELIANS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 15 AVRIL 2026 à 09H30****OBJET :****8 / CONVENTION REGLEMENTEE : HAMARIS – NUMELIANS****Délibération n° 2026 008 CA****17 administrateurs sont présents, 3 administrateurs ont donné un pouvoir, le quorum est atteint.****Sont présents :**

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Véronique MICHEL, vice-présidente, désignée par le Conseil départemental,
M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEAU, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
M. Daniel CARRARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
M. Denis FAHY, élu par les locataires,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental CFDT,
Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental,
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne,
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
M. Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental,
M. Damien THIÉRIOT, désigné par le Conseil Départemental,

Sont représentés :

M. Thierry DEGLIN, désigné par les associés des collecteurs du 1% logement (pouvoir à M. GALLAND), M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental (pouvoir à M. BAYER), M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion (pouvoir à M. HUARD),

Sont excusés :

Mme le Préfet de la Haute Marne, Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental, Mme Coralie LOZANO, Secrétaire du CSE, Mme Sophie PY-FOURES, commissaire aux comptes, société KPMG,

Sont absentes :

Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental, Mme Nicole MIRON, élue par les locataires,

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine, Mme Corinne MORO, Directrice financière, Mme Cindy SCHMITT, assistante de Direction.

Le Conseil d'Administration a autorisé, par délibération du 18 avril 2024, le Directeur Général à signer une convention en compte courant d'associé avec NUMELIANS.

Les comptes courants d'associés correspondent à des avances de fonds, couramment appelées apports en compte courant, réalisées par les associés d'une société. Ces apports peuvent avoir plusieurs finalités : être une composante de la politique de financement de la création ou du développement d'une activité, une aide temporaire pour palier une insuffisance de trésorerie, ...

Ce compte enregistre les avances de trésorerie réalisées par les actionnaires pour abonder la trésorerie de NUMELIANS et permettre le règlement des frais de fonctionnement et salaires avant la refacturation aux organismes, ceux-ci étant les seuls financeurs de la société de coordination.

NUMELIANS a ouvert dans ces livres un compte courant associé HAMARIS sur lequel figure toutes les opérations civiles ou commerciales qui interviennent entre les deux parties.

Les sommes appartenant à l'associé ne donnent pas lieu à rémunération ni production d'intérêts au profit de celui-ci.


Les effets de cette convention, conclue dans l'intérêt des associés, se sont poursuivis dans l'exercice, sans changement.

Le solde du compte courant est de 172 000€ au 31/12/2025.

La convention en compte courant signée est jointe en annexe.

Pièce jointe en annexe : convention en compte courant signée

Le Conseil d'Administration prend acte de ces informations.

RESULTAT du VOTE :
Chaumont, le 15 avril 2026  Le Président Bertrand OLLIVIER